

Environnement et
Changement climatique CanadaEnvironment and
Climate Change CanadaÉvaluations environnementales
Direction des activités de
protection de l'environnementEnvironmental Assessments
Environmental Protection Operations
Directorate

Québec, 31 octobre 2018

Madame Linda Carrier
coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Notre réf.
4191-15-B153

Objet : Réponse d'Environnement et Changement climatique Canada (Demande de renseignements DQ05)
Consultations publiques du BAPE portant sur la Réserve écologique de L'Île-Brion

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les réponses d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et des experts du Service canadien de la faune aux questions adressées par la Commission le 26 octobre dernier.

- 1) Quelle fut la fréquentation de l'île Brion et de ses alentours par le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada au cours des dernières années ? Préciser les dates et les raisons de ces visites.

Dans le cadre de nos inventaires quinquennaux des oiseaux marins nichant aux Îles de la Madeleine, ECCC (J.-F. Rail et accompagnateurs) a visité l'île Brion les 15-16 juin 2007, 17-18 juin 2012 et 15-16 juin 2017.

Ces visites impliquent un lent tour de l'île en bateau pour évaluer les effectifs d'oiseaux marins qui y nichent principalement dans les falaises. Pour compléter l'inventaire, un petit secteur de falaise du côté sud de l'île Brion est aussi inventorié à partir du sol (parce que trop éloigné en bateau, à cause de la plage). Et finalement, on fait un séjour d'une nuit durant laquelle, en marchant du côté nord de l'île, on vérifie la présence de l'Océanite cul-blanc à l'aide de diffusions d'enregistrements des vocalisations de l'espèce. Cette façon de faire est nécessaire parce que cette espèce niche dans des terriers bien dissimulés sur le plateau de l'île, et ses allées et venues à la colonie sont strictement nocturnes.

Dans le cadre du suivi de la nidification du Pluvier siffleur et du Grèbe esclavon, le personnel du Service canadien de la faune d'ECCC (SCF) n'a pas effectué directement de visites à l'île Brion au cours des 10 dernières années. Toutefois, par l'entremise de contrats ou de contributions, le SCF a mandaté Attention Fragiles d'effectuer des visites pour dénombrer le Pluvier siffleur et le Grèbe esclavon. Ces visites se déroulent généralement à raison d'une visite par été.

- 2) Vous avez mentionné au cours de la consultation publique que les oiseaux marins fréquentent surtout les falaises du côté nord de l'île Brion. Toutefois, une aire de concentration d'oiseaux aquatiques a été désignée par le gouvernement du Québec du côté sud-est de l'île Brion (DB14).

- a. Veuillez caractériser la fréquentation de cette portion de l'île par les oiseaux marins, notamment en précisant les espèces et leur abondance comparativement au côté nord de l'île ?

Selon nos données de 2017, sur près de 30 000 oiseaux marins nicheurs sur l'île Brion (1066 Petits Pingouins, 19490 Guillemots marmettes, 298 Guillemots à miroir, 46 Macareux moines, quelques Océanites cul-blanc, 96 Grands Cormorans, 130 Cormorans à aigrettes, 8420 Mouettes tridactyles et 14 Goélands marins), plus de 99% nichent du côté nord de l'île, entre le vieux quai et « la saddle » (points identifiés sur la carte DB14). Dans la partie identifiée comme aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), on ne trouve que quelques falaises basses, et nous avons évalué qu'il y nichait (seulement) environ 90 Guillemots à miroir, 10 Petits Pingouins, et 12 Goélands marins en 2017. À noter que ces oiseaux ne nichent pas sur les plages. Comme l'ACOA cartographiée est surtout aquatique, et si l'on se fie à la définition, il se peut qu'elle ait été créée pour protéger un milieu marin plutôt que les falaises de l'île, et fréquenté par des canards (ex : Eiders à duvet) plutôt que des oiseaux marins, et peut-être même en dehors de la saison de nidification. Il faudrait demander au gouvernement du Québec quels critères ou quelles données avaient été utilisés pour la création de cette ACOA.*

* Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) : un site constitué d'un marais, d'une plaine d'inondations dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux selon une moyenne établie par une récurrence de 2 ans, d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus 1 km de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 25 ha, caractérisé par le fait qu'il est fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration et où l'on en dénombre au moins 50 par kilomètre mesuré selon le tracé d'une ligne droite reliant les 2 points du rivage les plus éloignés ou 1,5 par hectare; lorsque les limites de la plaine d'inondations ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux (cf. Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et son Règlement sur les habitats fauniques, chapitre C-61.1, r. 18)

- b. La chasse au phoque dans cette portion de l'île Brion pourrait-elle avoir des impacts sur les oiseaux marins? Si oui, lesquels ?

Mis à part l'Océanite cul-blanc, les oiseaux marins nichent à l'île Brion essentiellement dans les corniches et anfractuosités de falaises, ainsi que dans les éboulis de roche. Ces habitats ne devraient pas être affectés lors d'une chasse au phoque.

Par ailleurs, plusieurs espèces d'oiseaux marins seraient très vulnérables au dérangement que pourrait causer la présence de chasseurs et le bruit des armes à feu. Cependant, selon notre compréhension la chasse au phoque gris s'échelonne entre la mi-janvier et la mi-mars; la chasse serait ainsi terminée avant même que les oiseaux reviennent dans les environs de l'île au printemps, et bien avant qu'ils amorcent leur nidification (voir tableau DB36 courriel de Louis Breton du 12 octobre 2018), si ces dates sont respectées. Donc aucun impact n'est anticipé à ce niveau non plus.

- 3) Vous avez indiqué à la commission avoir des préoccupations concernant la gestion des carcasses de phoques sur l'île Brion dans l'éventualité où la chasse y était permise (DB36).
- a. Pourriez-vous élaborer au sujet des impacts qui pourraient en découler pour les oiseaux fréquentant l'île Brion ? Seraient-ils variables selon la saison au cours de laquelle la chasse aurait lieu ?

La présence de carcasses de phoques aurait selon nous peu d'impact sur les oiseaux marins, si ce n'est fournir de la nourriture à un charognard opportuniste comme le Goéland marin. Indirectement par contre, le problème d'un apport

important de carcasses favoriserait vraisemblablement la survie et la multiplication des canidés (renards, coyotes) sur l'île Brion. Comme les oiseaux marins nichent presque tous dans des endroits protégés de ces prédateurs, l'impact d'un plus grand nombre de canidés se ferait probablement sentir seulement pour l'Océanite cul-blanc, dont les terriers sont dissimulés dans la végétation sur le dessus de l'île, mais vulnérables à la prédation par les renards et coyotes. La présence d'océanites nicheurs sur l'île serait possiblement compromise à moyen terme, advenant une plus grande abondance de prédateurs.

Pour ce qui est des espèces en péril, la présence de carcasses laissées sur les plages pourrait attirer les prédateurs sur la plage près des nids de Pluvier siffleur ou de Grèbe esclavon. Aussi, les carcasses pourraient favoriser l'augmentation des populations des prédateurs (corbeilles, corbeaux, goélands, renards, coyotes), ce qui pourrait se traduire par un risque de prédation plus grand pour les œufs et les oisillons des espèces d'oiseaux en péril.

b. Quelles seraient, selon vous, les mesures d'atténuation à considérer à cet égard ?

Selon nous et dans la mesure du possible, il faudrait adopter des pratiques visant à éviter d'abandonner les carcasses de phoques sur la plage. La disposition des carcasses en mer pourrait être une mesure d'atténuation à considérer. Cependant, l'application de cette mesure devra nécessairement se faire en conformité avec la législation en vigueur, notamment les dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) relatives à l'immersion en mer (LCPE, Partie 7, Section 3).

4) Des témoignages entendus au cours de la consultation publique suggèrent que l'île Brion est fréquentée par un nombre croissant de phoques qui empièteraient sur l'habitat de certaines espèces en péril, plus particulièrement le pluvier siffleur et le grèbe esclavon. Selon les pratiques du Ministère, cette situation pourrait-elle l'amener à évaluer la menace potentielle pour le rétablissement des espèces en péril? Est-ce des mesures particulières pourraient ou devraient être prises le cas échéant? Lesquelles par exemple?

La nidification du Pluvier siffleur à l'île Brion est occasionnelle. Il y a eu 5 nids de dénombrer depuis 1991. Bien que les inventaires ne soient pas aussi complets qu'ailleurs sur les plages des Îles-de-la-Madeleine, il nous semble clair que la présence de cette espèce est occasionnelle. Les deux secteurs où l'espèce a niché sont localisés aux deux extrémités de la plage (ces deux secteurs ont d'ailleurs été désignés « Habitat essentiel » en vertu de la Loi sur les espèces en péril du Canada). Nous ne connaissons pas suffisamment le patron d'utilisation de la plage fait par les phoques pour nous prononcer de façon éclairée sur le risque de dérangement du Pluvier siffleur par les phoques. Bien entendu la présence de phoques sur la plage, à proximité d'un nid de Pluvier siffleur, pourrait être source de dérangement et clairement causer la destruction d'un nid s'il passe par-dessus! Actuellement, les principales menaces affectant le Pluvier siffleur aux Îles-de-la-Madeleine sont davantage les activités humaines se déroulant sur les plages des Îles-de-la-Madeleine que la présence de phoque sur la plage de l'île Brion où le pluvier ne niche que de façon occasionnelle.

Dans l'éventualité où un nid de Pluvier siffleur est trouvé sur la plage de l'île Brion, il faudrait s'assurer de conserver les environs sans dérangement humain. Les chasseurs de phoques ne devraient pas pouvoir s'approcher d'un nid de Pluvier siffleur. L'installation de pancartes ou de clôtures pourrait être un moyen à mettre en place.

Pour ce qui est de l'impact des phoques eux-mêmes sur le Pluvier siffleur (s'il y a réellement un impact), il serait nécessaire d'installer un système pour effaroucher les phoques et prévenir leur installation à proximité d'un nid de Pluvier siffleur

Au sujet du Grèbe esclavon, les étangs utilisés par l'espèce sont localisés à plus de 200 m de la ligne des eaux, si bien qu'il serait très étonnant que les phoques se rendent à proximité des étangs utilisés pour la nidification du Grèbe esclavon et causent une perturbation quelconque à l'habitat de l'espèce.

Par contre, la présence de chasseurs de phoque à proximité de ces étangs pourrait être une source de dérangement pour la nidification de l'espèce. Les étangs de l'île Brion où niche le Grèbe esclavon sont les seuls à être complètement à l'abri de dérangement humain aux Îles-de-la-Madeleine compte tenu de l'éloignement de l'île Brion et du statut de Réserve écologique.

Il est aussi d'intérêt de signaler que l'éventuel retrait du statut de réserve écologique à la partie de la plage de l'île Brion, pourrait amener les chasseurs de sauvagine à vouloir venir chasser à l'automne dans les étangs fréquentés par le Grèbe esclavon. Comme le Grèbe esclavon est susceptible d'être présent jusqu'à la fin septembre, il pourrait y avoir un risque que des Grèbes esclavons soient tués. Aussi, comme les chasseurs commencent souvent à installer leur gabion plusieurs semaines avant la date d'ouverture, il y a un risque de dérangement pendant la période de nidification et d'élevage des jeunes.

En espérant le tout à votre entière satisfaction. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Louis Breton, biologiste
Coordonnateur Section Évaluation environnementale
Direction des activités de protection de l'environnement

c.c. Cédric Paitre, chef Section intégration des stratégies et des programmes, Service canadien de la faune
Marc Provencher, gestionnaire, Direction des activités de protection de l'environnement